



Concours marocain des Produits du Terroir

109 produits du terroir médaillés des 16 régions du Maroc

Rabat, le 03 Décembre 2014 ; Sous la présidence de **Monsieur Aziz Akhannouch**, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la Suisse et de Monsieur le Représentant de l'ONUDI au Maroc, **L'Agence pour le Développement Agricole** organise la cérémonie de la remise des médailles de la première édition du Concours Marocain des Produits du Terroir à l'institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV).

L'organisation de ce concours s'inscrit dans le cadre de la nouvelle dynamique enclenchée par la stratégie du Plan Maroc Vert notamment la stratégie de développement des produits du terroir élaborée qui incite à la mise à niveau solidaire de la petite agriculture, en particulier dans les zones de montagne, arides et oasiennes, espaces dans lesquels l'agriculture présente des spécificités remarquables et des produits présentant des qualités uniques, souvent témoins de longues traditions et de savoir-faire séculaires des populations locales.

En effet, la stratégie de développement des produits du terroir vise à développer l'offre existante en produits du terroir, à améliorer la qualité de ces produits afin de répondre aux exigences d'un marché très compétitif, à promouvoir la qualité spécifique et l'authenticité de ces produits et surtout assurer une large promotion des produits du terroir à l'échelle nationale et internationale afin d'aider les agriculteurs à mieux commercialiser leurs produits.

La mise en place de ce Concours Marocain des Produits du Terroir par l'Agence pour le Développement Agricole (ADA) rentre dans le cadre du projet PAMPAT (Projet d'accès au Marché des Produits Agroalimentaires et du Terroir), financé par le Secrétariat d'Etat à l'Économie Suisse (SECO) et mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI).

Lors de ce concours, plus de 350 produits du terroir provenant de toutes les régions du Maroc ont été mis en compétition et soumis à l'appréciation de jurys composés d'experts, producteurs et consommateurs pour décerner les médailles aux meilleurs produits qui s'élèvent à 109 produits primés dont la répartition est ci-après :

- Catégorie des miels : 24 médailles d'or, 12 médailles d'argent et 12 médailles de bronze ;
- Catégorie des huiles alimentaires : 10 médailles d'or, 4 médailles d'argent et 5 médailles de bronze ;
- Catégorie des produits d'origine animale : 2 médailles d'or et 2 médailles d'argent ;
- Catégorie des produits à base de fruits et légumes : 5 médailles d'or, 2 médailles d'argent et 13 médailles de bronze ;
- Catégorie des produits à base de céréales : 7 médailles d'or, 5 médailles d'argent et 6 médailles de bronze.

Sur la base des 48 produits ayant les médailles d'or, 6 prix d'excellence ont été accordés pour les produits suivants : Huile d'argane de la région de Marrakech Tensift Al Haouz, Amlou de Souss Massa Drâa, Keskes Khoumassi de la région de Oued Ed-Dahab Lagouira, Huile d'olive de la région Tadla Azilal, Miel d'agrumes et Fromage de chèvre Gouda de la région Tanger Tétouan.

Quant au classement des régions par rapport au nombre de médailles obtenues, la Région de Souss Massa Drâa arrive en tête de classement avec 32 médailles, suivie de la région de Tanger Tétouan avec 13 médailles et de la région de Meknès Tafilalet avec 10 médailles.